



Collectes des branches

Afin de protéger les arbres de l'arrondissement contre l'agrile du frêne, les branches et résidus d'arbres sont à nouveau l'objet d'une collecte séparée jusqu'au 30 novembre prochain.

Procédures à suivre

- Signalez 311 et donnez votre adresse;
- L'entrepreneur reçoit la liste des adresses le jeudi en fin de journée. Il doit procéder à la collecte dans les trois jours ouvrables, donc le vendredi, le lundi ou le mardi;
- Le jeudi soir, déposez les branches en fagots en bordure du trottoir (*et non pas sur le trottoir*) les gros bouts vers la rue. Ne pas attacher les fagots, car les liens causent des bris lors du déchiquetage.

Changement important

Les branches de conifères (incluant le cèdre) ne sont pas acceptées pour cette collecte. Les résidents peuvent disposer des branches de conifères lors de la collecte des résidus verts ou en les déposant à un Écocentre.

Composez 311 pour plus de renseignements